



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2014

Date 26 septembre 2014

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.CA.2014.09.26

Réunion du 26 septembre 2014

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Raymond DOMENECH, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Jean-Pierre LOUVEL, Claude MICHY, Didier QUILLLOT, Pierre REPELLINI, Patrick RAZUREL, Eric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER, Michel SEYDOUX.

Excusés MM. Jean-Michel AULAS (représenté par Jean-Pierre LOUVEL), Jean-Pierre DENIS (représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR), Loïc FERY (représenté par Jean-Michel ROUSSIER), Jean-François FORTIN, Laurent NICOLLIN (représenté par Vincent LABRUNE), Philippe PIAT (représenté par Sylvain KASTENDEUCH), Jean VERBEKE (représenté par Frédéric THIRIEZ).

Assistent MM. Philippe DIALLO, Jean-Pierre HUGUES, Noël LE GRAËT.
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER.
Mme Julie HEBERT,

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2014

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte les procès-verbaux des Conseils d'administration du :

- 8 août 2014
- 25 août 2014
- 27 août 2014

2. Attribution de la Licence Club pour la saison 2014/2015

Le Conseil,

décide d'attribuer la Licence Club pour la saison 2014-2015 à l'ensemble des clubs de Ligue 1 suivants :

		Nombre de points
1	LOSC LILLE	9 500
2	PARIS SG	9 320
3	OLYMPIQUE LYONNAIS	9 089
4	AS SAINT-ETIENNE	9 065
5	STADE RENNAIS FC	8 955
6	OLYMPIQUE DE MARSEILLE	8 720
7	OGC NICE	8 642
8	MONTPELLIER-HSC	8 629
9	AS-MONACO	8 422
10	FC LORIENT	8 077
11	TOULOUSE FC	8 071
12	RC LENS	8 033
13	FC METZ	8 017
14	FC MANTES	7 934
15	STADE DE REIMS	7 815
16	GIRONDINS BORDEAUX	7 616
17	SC BASTIA	6 854
18	EA GUINGAMP	6 648
19	SM CAEN	6 553
20	EVIAN TG	6 545



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2014

puis à l'ensemble des clubs Ligue 2 ci-après à l'exception du GFC Ajaccio :

		Nombre de points
1	LE HAVRE AC	9 570
2	VALENCIENNES FC	8 760
3	AJ AUXERRE	8 699
4	AS NANCY	8 220
5	ES TROYES AC	8 206
6	FC SOCHAUX	7 610
7	STADE BRESTOIS	7 288
8	ACAJACCIO	7 215
9	DIJON FCO	6 688
10	CHAMOIS NIORTAIS	6 632
11	CHATEAUBOUX	6 549
12	NIMES OLYMPIQUE	6 437
13	SCO ANGERS	6 380
14	CLERMONT FOOT	6 353
15	STADE LAVALLOIS	6 186
16	TOURS FC	6 094
17	AC ARLES AVIGNON	6 062
18	US CRETEIL	6 040
19	US ORLEANS	6 025
20	GFCO AJACCIO	3 504

3. Validation des candidatures au Conseil d'administration (remplacement de MM. Jean-Raymond LEGRAND et Frédéric de SAINT-SERNIN)

Le Conseil,

prenant acte du retrait des candidatures de MM. Jean-Pierre CAILLOT et Waldemar KITA,

valide les candidatures présentées par MM. Nasser AL-KHELAIFI et Olivier SADLAN afin de pourvoir au remplacement des deux postes vacants de membres représentants les groupements sportifs de Ligue 1.

4. Composition des commissions

- Commission Licence Club



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2014

Le Conseil,

nomme Alain DHEE président de la Commission Licence Club en remplacement d'Hugues MOUTOUH. Par ailleurs, Francis COLLADO intègre la Commission Licence Club en tant que représentant des clubs de Ligue 2.

- Commission de révision des règlements

Le Conseil,

nomme Alexandre MIALHE membre de la Commission de révision des règlements.

5. Dotations Coupe de la Ligue 2014/2015

Le Conseil,

adopte les dotations par tour telles qu'indiquées dans le document en annexe.

6. Répartition de l'aide aux clubs relégués non versée

Le Conseil,

décide de répartir, à parts égales, entre les clubs de national ayant conservé leur statut professionnel pour la saison 2014/2015 (FC Istres et CA Bastia) les 700 000€ d'aide aux clubs relégués non versés au club de Châteauroux.

7. Réformes du football professionnel

Le Conseil,

prend note du projet initié par l'UCPF de rédaction d'un Livre Blanc pour éclairer les pouvoirs publics sur les contraintes auxquelles les clubs de football professionnel doivent faire face.

8. Informations diverses

8.1. LOSC-Evian Thonon Gaillard reporté le 7 janvier

Le Conseil,

conformément à sa décision du 30 mai 2014, en raison de l'organisation de la finale de la Coupe Davis au Stade Pierre Mauroy et dans l'intérêt du sport français,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 26 septembre 2014

décide de reporter la rencontre LOSC-Evian Thonon Gaillard (14^e journée de Ligue 1) au mercredi 7 janvier 2015.

8.2. Composition de la Commission de discipline de la LFP

Le Conseil,

lecture faite de la lettre du Président de la FFF reçue le 24 septembre 2009,

considérant les modifications intervenues lors de l'Assemblée Fédérale du 31 mai 2014 assurant une voix délibérative aux représentants des arbitres au sein des commissions de discipline,

décide de modifier l'article 406 des règlements de la LFP en conséquence pour permettre au représentant de la commission fédérale des arbitres de la FFF de siéger avec voix délibérative.

8.3. Etude sur les TPO

Le Conseil,

considérant les débats actuels concernant la réglementation sur les TPO et l'intérêt éventuel de la faire évoluer,

confie à Me André SOULIER, Président de la Commission juridique de la LFP, le soin de lui faire des propositions concrètes afin d'apprécier s'il convient ou non de réformer le dispositif réglementaire applicable aux clubs professionnels français.


Le Président
Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES